

**Conseil économique et social**

Distr. générale
22 décembre 1998
Français
Original: anglais

Commission de la population et du développement**Trente-deuxième session**

22-24 mars 1999

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Mesures à prendre pour donner suite aux recommandations**de la Conférence internationale sur la population et le développement****Rapport du Colloque technique sur les migrations
internationales et le développement de l'Équipe spéciale du
Comité administratif de coordination (CAC) sur les services
sociaux de base pour tous****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Dans sa résolution 1997/1, la Commission de la population et du développement a pris note avec intérêt du fait qu'un colloque technique d'experts des migrations internationales devait se tenir sous les auspices du Groupe de travail des migrations internationales de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination sur les services sociaux de base pour tous et a prié le Président de cette Équipe spéciale de rendre compte à la Commission à sa trente-deuxième session en 1999. Le présent rapport est soumis conformément à cette demande. Il contient un résumé des délibérations qui ont eu lieu au cours du Colloque technique sur les migrations internationales et le développement, qui s'est tenu à La Haye (Pays-Bas) du 29 juin au 3 juillet 1998.

* E/CN.9/1999/1.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-3	3
I. Les dimensions des migrations internationales	4	3
II. Les migrations internationales et le développement	5-6	4
III. Analyse des facteurs provoquant les migrations internationales	7-11	5
IV. Traitement du problème de l'emploi de migrants en situation irrégulière	12-13	6
V. Amélioration de la situation des immigrants et des résidents étrangers dans les pays d'accueil : questions sociales et culturelles	14	7
VI. Exploitation du potentiel des migrants rapatriés pour le développement	15	8
VII. Accueil réservé aux demandeurs d'asile	16-17	8
VIII. Session de groupe sur les orientations futures des politiques	18-19	9
IX. Diffusion des résultats du Colloque technique	20	9
Annexe		
Liste des documents		10

Introduction

1. Le Colloque technique sur les migrations internationales et le développement s'est tenu à La Haye (Pays-Bas) du 29 juin au 3 juillet 1998. Il a été organisé par le Groupe de travail des migrations internationales de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination sur les services sociaux de base pour tous dans le cadre des activités de suivi visant à appliquer les recommandations adoptées par la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994), le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995) et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995). Le Gouvernement néerlandais a accueilli le Colloque, qui s'est tenu au Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas. Les Gouvernements autrichien, néerlandais et norvégien ont fourni un appui financier. Ont assisté au Colloque 49 experts invités venant de 33 pays; des représentants des organisations et organismes organisant le Colloque, à savoir le Secrétariat de l'ONU [Division de la population, Commission économique pour l'Europe (CEE) et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)], l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM); des représentants d'autres organisations intergouvernementales; des représentants du pays hôte, les Pays-Bas; des représentants d'organisations non gouvernementales; et des spécialistes d'universités et d'instituts de recherche situés aux Pays-Bas et dans d'autres pays. Le Colloque était présidé par Dirk van de Kaa (Pays-Bas) et Stephen Castles (Australie) a rempli les fonctions de Rapporteur. Des représentants de haut niveau des entités organisatrices ont pris la parole à la séance d'ouverture, dont le point culminant a été un discours liminaire prononcé par un haut fonctionnaire du Gouvernement néerlandais.

2. Les participants au Colloque se sont penchés sur les principales questions relatives aux politiques sur les migrations internationales et le développement; ont examiné les moyens d'améliorer les connaissances sur les causes des migrations; et ont évalué l'efficacité des politiques migratoires et des mesures connexes au niveau des pays. En ce qui concerne la migration des travailleurs, les participants ont examiné les problèmes découlant de l'emploi irrégulier de migrants internationaux et ont donné une meilleure compréhension de l'efficacité des mesures prises par les pays d'origine pour protéger leurs travailleurs migrants à l'étranger. La situation sociale et culturelle des migrants à long terme dans

de nombreux contextes a été analysée et les mesures visant à empêcher leur marginalisation ont été évaluées. En reconnaissant l'importance des migrations de retour, les participants au Colloque ont examiné leurs incidences sur le développement des pays d'origine et les problèmes posés par des retours nombreux et imprévus. En dernier lieu, les participants ont accordé une attention particulière aux migrations forcées et à l'évolution des réactions à ce phénomène dans les différentes régions du monde. En examinant des questions aussi diverses et en accordant une attention particulière à l'évaluation des politiques migratoires, le Colloque a apporté une contribution substantielle au processus d'examen et d'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement¹. Au total, 30 documents de fond ont été présentés au Colloque, y compris plusieurs monographies de pays. On trouvera dans l'annexe au présent rapport une liste des documents présentés. En effectuant un examen complet des questions les plus importantes relatives aux politiques, le Colloque a essayé de faire progresser les connaissances requises pour une meilleure gestion d'une migration bien organisée, d'une manière qui serait avantageuse à la fois pour le pays d'origine et le pays d'accueil.

3. Le Colloque a souligné le fait que les migrations internationales posaient des défis majeurs pour la communauté internationale, défis qui étaient encore plus imposants en raison des perceptions négatives très répandues parmi le public au sujet des migrations internationales et du fait que les contributions importantes apportées par les migrants aux sociétés d'accueil sont en général reconnues d'une manière très limitée. L'un des facteurs qui ont contribué aux idées fausses si répandues au sujet des migrations internationales était le manque de données sur ces migrations.

I. Les dimensions des migrations internationales

4. Les estimations mondiales les plus récentes du nombre de migrants internationaux, qui dataient de 1990, indiquaient qu'il y avait à l'époque 120 millions de migrants internationaux, ce qui représentait environ 2 % de la population mondiale. Entre 1965 et 1990, le nombre de migrants internationaux s'était accru à un taux modéré de 1,9 % par an, bien que le rythme de cet accroissement ait augmenté entre 1985 et 1990. Globalement, les migrants internationaux représentaient 4,5 % de la population des pays développés en 1990, par rapport à une proportion relativement stable de 1,6 % pour les pays en développement. Toutefois, les migrants internationaux avaient tendance à être concentrés dans

certain pays et certaines sous-régions. Un certain nombre de pays développés, notamment l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique, avaient accueilli un grand nombre de migrants depuis 1985. Dans le monde en développement, outre les flux de réfugiés en Afrique et en Asie, un nombre considérable de travailleurs migrants avaient convergé vers les pays producteurs de pétrole d'Asie occidentale depuis 1985, et le Japon ainsi que les nouveaux pays industrialisés situés sur les bords de l'océan Pacifique étaient devenus des pôles d'attraction puissants pour la migration de main-d'oeuvre. En outre, la désintégration de certains États après la fin de la guerre froide avait entraîné d'importants mouvements de population entre les nouveaux États indépendants et également vers des pays tiers. La proportion de femmes dans les migrations internationales, bien qu'elle n'ait pas augmenté de manière significative en termes de pourcentage au niveau mondial (elle est passée de 47 à 48 % du total des migrants entre 1965 et 1990), est devenue plus évidente dans certaines régions et certains types de flux.

II. Les migrations internationales et le développement

5. Il ressort de l'examen de la corrélation entre les migrations internationales et le développement que le stade de développement auquel se trouvaient les pays, en déterminant le degré de leurs relations avec l'économie mondiale, avait une influence considérable sur les migrations internationales dont ils étaient l'objet. La mondialisation des flux de capitaux et d'échanges commerciaux ainsi que l'apparition de mécanismes régionaux de coopération économique avaient déjà une incidence sur les migrations. En outre, il était démontré que, lorsque des blocs commerciaux régionaux comprenaient des pays qui se trouvaient à des stades de développement différents, il était probable que l'intégration économique stimule les migrations. C'est ainsi que, dans le cas de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, les flux migratoires du Mexique vers les États-Unis étaient bien établis et n'avaient pas diminué depuis la ratification de l'Accord. En outre, en supposant même que l'économie du Mexique connaisse une croissance vigoureuse, on prévoyait que la migration continuerait à un niveau modéré au moins jusqu'en 2030. Par conséquent, on considérait qu'il était important de rechercher des solutions bilatérales aux problèmes posés par cette migration et de trouver les moyens de lui faire une place. En Afrique australe, la République d'Afrique du Sud était depuis longtemps le principal pôle d'attraction pour les migrations dans la région, bien que les problèmes auxquels le pays devait

faire face au cours de l'après-apartheid réduisent sa capacité d'absorption de travailleurs migrants. La réduction des migrations légales de main-d'oeuvre en Afrique du Sud avait des effets négatifs sur les perspectives de développement des pays voisins, dont beaucoup dépendaient du rapatriement de salaires des travailleurs migrants. La coopération économique entre les pays de la région s'effectuait grâce à différentes organisations intergouvernementales telles que la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC). La SADC s'était également efforcée de coordonner les efforts de gestion des migrations internationales, mais sans grand succès jusqu'à présent. L'Afrique du Sud avait pris unilatéralement des mesures pour renforcer ses frontières et réduire le nombre de migrants sans papiers, bien qu'elle soit toujours favorable à l'entrée sur son territoire de migrants ayant des qualifications recherchées. On considérait que la coopération régionale pour la gestion des migrations internationales avait des limitations sérieuses lorsque, comme c'était le cas en Afrique australe, des pays ayant des différences de revenu allant de 1 à 40 avaient des frontières communes.

6. Les participants au Colloque ont examiné dans quelles mesures des facteurs comme la pauvreté et la dégradation de l'environnement provoquaient des migrations du Sud vers le Nord. Une analyse économétrique établissant notamment des liens entre, d'une part, les niveaux de revenu et le déboisement dans les pays d'origine et, d'autre part, leurs taux d'émigration vers les pays développés a montré qu'un niveau bas de revenu réduisait l'émigration alors que des revenus dépassant un certain seuil faisaient augmenter l'émigration. En outre, une augmentation des niveaux de déboisement avait tendance à faire augmenter l'émigration. Ces conclusions ainsi qu'un examen des conclusions d'autres études indiquaient que les liens entre la pauvreté ou la dégradation de l'environnement et les migrations internationales étaient complexes. Étant donné les coûts élevés entraînés par les migrations internationales, la pauvreté réduisait généralement la capacité d'émigrer à moins que d'autres facteurs ne forcent la population à entreprendre une «migration de survie». La dégradation de l'environnement devrait surtout avoir un effet indirect sur la migration en affectant les conditions économiques, ce qui ultérieurement pouvait encourager les départs. Néanmoins, les crises environnementales pouvaient être la cause directe de mouvements de population, dont la plupart avait tendance à se produire à l'intérieur des frontières nationales.

III. Analyse des facteurs provoquant les migrations internationales

7. On a noté que l'analyse des causes des migrations internationales était entravée par le manque de données appropriées. Les participants au Colloque ont pris note des enquêtes spécialisées sur les migrations effectuées par l'Institut démographique interdisciplinaire des Pays-Bas (NIDI) sous les auspices de l'Union européenne (UE) afin de recueillir les données nécessaires pour évaluer les causes immédiates et profondes des migrations des pays en développement vers les pays développés. Ces enquêtes, qui couvraient à la fois les pays d'origine et les pays de destination, ont permis de recueillir des informations comparables sur les migrants internationaux et les ressortissants du pays d'origine qui n'émigraient pas, donnant ainsi un groupe de référence idéal pour l'analyse des causes des migrations. On s'était efforcé également de recueillir des informations aux niveaux des individus, des ménages et des collectivités, ce qui permettait l'analyse des facteurs entraînant les migrations aux niveaux microsocial et macrosocial. Les enquêtes ont été effectuées sur des échantillons statistiquement représentatifs de sorte que leurs résultats aient le caractère général qui faisait défaut dans beaucoup d'autres études. On prévoyait que les résultats des enquêtes seraient disponibles avant la fin de 1998.

8. On a reconnu que les rapatriements de salaires étaient un mécanisme important grâce auquel les migrations internationales pouvaient influencer le développement. Les participants au Colloque ont examiné les niveaux élevés d'envois de fonds reçus par les principaux pays d'origine et ont pris note des efforts déployés pour incorporer l'utilisation de ces fonds dans une théorie économique révisée de la migration (la «nouvelle économie de la migration de main-d'oeuvre») selon laquelle la migration était considérée comme un moyen par lequel les ménages pouvaient diversifier les risques et avoir accès aux capitaux nécessaires pour des investissements productifs dans des situations où les institutions financières locales ne pouvaient pas leur fournir des capitaux à un coût raisonnable. Dans cette perspective, les rapatriements de salaires devaient jouer un rôle clef en améliorant la capacité de production des ménages ayant des membres à l'étranger. Afin de vérifier cette hypothèse, il fallait obtenir des données sur l'affectation des revenus totaux reçus par les ménages de travailleurs migrants ou d'autres sources. Les participants au Colloque ont noté que les études relatives aux collectivités ayant les données requises avaient confirmé que les rapatriements de salaires avaient un effet positif sur l'affectation des revenus des ménages à des activités productives; c'est-à-dire que les rapatriements de salaires étaient effectivement utilisés

pour améliorer la capacité de production et pouvaient donc avoir un effet positif sur le développement économique des collectivités d'origine. Toutefois, on ne pouvait pas écarter la possibilité que l'environnement économique qui avait encouragé l'émigration pouvait également limiter les possibilités de stimulation du développement au moyen des rapatriements de salaires. En raison du manque d'infrastructures commerciales et de facilités de crédit, il était difficile d'exploiter le potentiel des rapatriements de salaires pour le développement. Les participants au Colloque ont noté que les pays d'origine, en surmontant ces contraintes, pouvaient accroître les contributions positives potentielles des rapatriements de salaires pour la croissance générale des revenus.

9. Les participants au Colloque ont souligné le haut niveau de participation des femmes aux migrations internationales au moins depuis 1960. L'augmentation des possibilités d'obtenir un emploi à l'étranger avait entraîné une visibilité accrue des travailleuses migrantes, surtout en Asie. Bien que la participation croissante des femmes aux migrations de main-d'oeuvre implique qu'elles aient l'occasion d'obtenir de meilleurs salaires à l'étranger, il était toujours exact que la plupart des travailleuses migrantes avaient tendance à être concentrées dans des emplois de bas niveau qui offraient des perspectives minimales ou inexistantes de mobilité socioéconomique dans l'État d'accueil. En outre, les femmes travaillant dans certaines catégories d'emplois, comme les services domestiques et de divertissements, étaient particulièrement vulnérables à l'exploitation et au harcèlement. En Asie, un ensemble complexe d'institutions s'était développé afin d'organiser et de gérer les migrations de travailleurs, y compris les femmes migrantes. Conscients des risques encourus par les femmes émigrant seules pour travailler à l'étranger, les pays asiatiques d'origine avaient adopté une série de mesures pour protéger les femmes migrantes. Toutefois, leur application était difficile et des violations continuaient à se produire. Dans les régions développées, la plupart des migrations de femmes avaient eu lieu dans le cadre de la réunion des familles, mais cela ne voulait pas dire que les femmes migrantes n'avaient pas de motivation économique pour émigrer. En fait, la participation des femmes migrantes à la main-d'oeuvre dans les pays en développement était généralement modérée ou élevée malgré le fait que, dans certains pays, les femmes qui avaient été admises comme personnes à charge n'avaient pas automatiquement le droit de travailler. Malgré les risques inhérents aux migrations internationales, les participants au Colloque ont considéré que l'expérience migratoire pouvait améliorer le statut des femmes migrantes et contribuer à les rendre plus autonomes.

10. Après avoir noté que la mondialisation de l'économie avait des conséquences importantes pour les mouvements internationaux de travailleurs, les participants au Colloque ont centré leur attention sur l'évolution des migrations de personnel hautement qualifié. Ces migrations, qui étaient devenues un élément majeur des flux actuels, revêtaient de nombreuses formes, y compris les migrations de cadres, les transferts d'hommes d'affaires et les migrations permanentes de personnes hautement qualifiées. Toutefois, les données sur cette question étaient insuffisantes, contradictoires et rarement différenciées selon les sexes. Cependant, il y avait des indications selon lesquelles les pays développés et les nouveaux pays industrialisés du monde en développement avaient pris des mesures spéciales pour attirer les travailleurs ayant les qualifications requises. Néanmoins, il y avait encore de nombreux cas où les pays d'accueil faisaient obstacle à la reconnaissance des qualifications obtenues à l'étranger, empêchant ainsi les migrants qualifiés d'exercer les professions pour lesquelles ils étaient le mieux adaptés. En outre, les pays en développement étaient de plus en plus préoccupés par la perte de personnel qualifié, essentiel pour leur développement. Étant donné que les personnes qualifiées avaient tendance à émigrer vers des pays à économie prospère, les pays en développement ayant une économie stagnante avaient des difficultés aussi bien pour attirer que pour retenir du personnel qualifié. On a estimé qu'une collaboration internationale était nécessaire afin d'assurer que les pays en développement ne soient pas privés des qualifications requises pour soutenir le développement.

11. Les participants au Colloque ont noté que la libre circulation temporaire de personnes fournissant des services avait été acceptée officiellement dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)² et que les pays ayant une main-d'oeuvre abondante pourraient envisager de développer leurs ressources humaines de manière à renforcer leurs capacités de fournir des services et à réduire ainsi les pressions migratoires. En outre, les pays en développement pourraient envisager des arrangements de coopération entre eux afin de mettre au point des ensembles de services offerts qui pourraient renforcer leur position pour répondre aux appels d'offre internationaux.

IV. Traitement du problème de l'emploi de migrants en situation irrégulière

12. En notant que, dans de nombreux pays, l'économie était devenue de plus en plus informelle, les participants au Colloque ont centré leur attention sur les interactions entre

l'emploi irrégulier (c'est-à-dire l'emploi dans des conditions qui ne respectent pas les normes fixées par les lois et règlements du travail) et les migrations internationales. Les cas de cinq pays – Afrique du Sud, Allemagne, Hongrie, Italie et Venezuela – ont été examinés. Bien que les travailleurs nationaux puissent être affectés par l'emploi irrégulier, les étrangers étaient plus enclins à accepter ces emplois à cause de leur situation légale précaire et de leur vulnérabilité sociale. Les migrations irrégulières et l'emploi irrégulier de migrants découlaient du conflit entre une demande réelle de travailleurs non qualifiés et des politiques de migration restrictives qui interdisaient ou entravaient leur immigration. Dans les pays ayant une économie en transition, les transformations politiques et économiques qu'ils connaissaient contribuaient également à l'augmentation des migrations irrégulières. Les tentatives des gouvernements visant à appliquer de nouvelles réglementations pour réduire l'emploi irrégulier avaient souvent échoué et avaient rendu les migrants plus vulnérables. Bien que les migrants qui acceptaient des emplois irréguliers contribuent à la prospérité économique de la société hôte, les perceptions des migrations irrégulières parmi le public étaient souvent extrêmement négatives et suscitaient des réactions xénophobes ou racistes. En continuant à identifier les migrants en situation irrégulière comme seule source du problème, les gouvernements pouvaient aggraver la difficulté. Pour être efficaces, les politiques de lutte contre les migrations irrégulières devraient adopter une approche globale fondée sur une meilleure compréhension du rôle économique du secteur informel, du besoin de main-d'oeuvre non qualifiée et des intérêts des employeurs qui recrutaient des travailleurs dans des conditions irrégulières. D'autres conditions préalables pour une formulation plus efficace des politiques comprenaient l'amélioration du contrôle des mouvements irréguliers et de l'emploi irrégulier, et l'obtention d'informations supplémentaires sur l'emploi et la situation sociale des migrants irréguliers.

13. Étant donné l'importance continue des migrations de travailleurs, les participants au Colloque ont examiné l'efficacité des institutions et des procédures spéciales qui avaient été mises en place par un certain nombre de pays d'origine afin de protéger les droits fondamentaux de leurs travailleurs employés à l'étranger. Les monographies examinées portaient essentiellement sur les cas du Bangladesh, du Maroc, du Mexique et des Philippines. Ce besoin de protection était apparu à cause de circonstances différentes dans des cadres différents. Dans certains cas, cette protection était nécessaire à cause de la faiblesse des institutions de défense des travailleurs dans le pays de destination, alors que, dans d'autres cas, elle découlait du statut irrégulier des migrants dans le pays d'emploi. L'exploitation des migrants lorsqu'ils se trouvaient

aux mains des recruteurs de main-d'oeuvre et d'autres intermédiaires était également un problème commun nécessitant l'intervention de l'État. Il y avait des variations entre les pays d'origine quant à la mesure dans laquelle les gouvernements avaient adopté des politiques dynamiques de protection des travailleurs migrants. Aux Philippines, où les arrangements institutionnels visant à organiser et à contrôler le recrutement de travailleurs migrants étaient bien développés, on a effectué une évaluation de leur efficacité selon les perceptions des dirigeants, des organisations non gouvernementales et des travailleurs migrants eux-mêmes. Bien qu'elle soit préliminaire et doive encore faire l'objet d'une amélioration méthodologique, l'étude a révélé qu'il y avait un niveau élevé de satisfaction au sujet des institutions et des politiques mises en place. Dans d'autres pays où de telles institutions n'existaient pas ou étaient moins développées, il ne semblait pas possible d'effectuer des évaluations similaires. En outre, on a fait observer que les pays d'origine se trouvaient souvent dans une position de faiblesse pour protéger leurs travailleurs migrants à l'étranger, étant donné que les autorités des pays de destination avaient généralement le pouvoir de déterminer les conditions de travail et, en cas de violation, n'avaient pas toujours la volonté ou les moyens de protéger les travailleurs migrants concernés. Très souvent, les pays qui considéraient l'exportation de main-d'oeuvre comme une partie essentielle de leur stratégie économique n'avaient pas le pouvoir commercial ou la volonté politique d'exiger une protection effective de leurs citoyens comme condition pour leur déploiement. Les employeurs qui voulaient réduire les coûts au minimum ainsi que les agents de recrutement et les intermédiaires devaient être étroitement supervisés afin d'empêcher les abus de pouvoir et les mauvais traitements infligés aux travailleurs migrants. Les participants au Colloque considéraient que le meilleur cadre pour assurer la protection effective des travailleurs migrants était un partenariat entre les gouvernements des pays d'origine et des pays d'emploi, étant donné que leur intérêt commun devait être le traitement équitable des travailleurs migrants. Les pays d'emploi, en particulier, avaient intérêt à empêcher l'exploitation des étrangers qui était souvent la cause de leur concurrence déloyale vis-à-vis des travailleurs nationaux et qui pouvait entraîner une polarisation de la société d'accueil. La protection effective des droits des migrants était considérée comme une condition préalable essentielle pour que les migrations soient mutuellement avantageuses. Afin de parvenir à cet objectif, il fallait tenir compte des normes fixées par les instruments internationaux existant dans le domaine des droits de l'homme et les conventions de l'OIT sur les droits et le traitement des travailleurs migrants. Les participants au Colloque ont souligné que, lorsqu'elles étaient appliquées activement, les politiques des pays d'origine avaient effecti-

vement un effet positif sur la protection des migrants à l'étranger et contribuaient à rendre les migrations plus ordonnées.

V. Amélioration de la situation des immigrants et des résidents étrangers dans les pays d'accueil : questions sociales et culturelles

14. Étant conscient qu'en raison du nombre croissant de migrants internationaux et de la diversification des flux de migration, un nombre croissant de pays accueillait des populations importantes de résidents étrangers à long terme, le Colloque a décidé de centrer son attention sur les questions soulevées par leur statut dans la société d'accueil. Une attention particulière a été accordée à l'intégration économique, la mobilité sociale, les possibilités d'éducation et l'identité culturelle des étrangers résidents, des émigrants et de leurs enfants. Les études analysées portaient essentiellement sur l'Australie, le Canada et les États-Unis; l'Allemagne, la France et les Pays-Bas; le Japon; et la Malaisie. Le principal problème traité était la manière d'empêcher la marginalisation économique, sociale et culturelle des étrangers résidents, surtout lorsque cette marginalisation était liée à des facteurs ethniques ou raciaux. L'expérience avait montré que, quelles que soient les intentions initiales des migrants, des employeurs et des gouvernements, les migrations aboutissaient souvent à l'installation d'une certaine partie de tous les migrants internationaux admis par les pays d'accueil. Par conséquent, les politiques migratoires devaient tenir compte de cette conséquence, en particulier parce que les mesures ad hoc à court terme qui avaient communément été adoptées dans de nombreux pays ne réussissaient pas à empêcher la marginalisation. Une stratégie globale à long terme était nécessaire afin d'assurer l'intégration socioéconomique des résidents étrangers de longue date, surtout en ce qui concerne leur position sur le marché du travail, leur accès aux possibilités d'éducation, et leurs perspectives de mobilité sociale. Il fallait également reconnaître et respecter le souhait des étrangers de maintenir leurs pratiques linguistiques, culturelles et religieuses. L'expérience des pays d'immigration a fourni des indications sur les politiques qui étaient les plus susceptibles d'apporter des résultats satisfaisants, bien qu'on reconnaisse que les politiques et les pratiques devaient être adaptées à chaque contexte. Les activités d'information et d'éducation visant à accroître la tolérance au sein du public étaient considérées comme cruciales, étant donné que les meilleures politiques ne pouvaient pas réussir lorsqu'il y avait un manque de compré-

hension et d'appui au sein du public. Les participants au Colloque ont attiré l'attention sur le fait que l'absence de politiques sociales et culturelles appropriées bénéficiant d'un vaste appui du public pouvait entraîner des tensions sociales car la population locale se sentait menacée et les étrangers souffraient d'insécurité et d'exclusion.

VI. Exploitation du potentiel des migrants rapatriés pour le développement

15. Bien que certains migrants aient tendance à s'installer à l'étranger, beaucoup d'autres sont revenus dans leur pays d'origine; toutefois, bien que les migrations de retour soient reconnues comme un processus important, il y avait un manque d'informations sur leur ampleur et les autorités publiques n'accordaient pas suffisamment d'importance aux conditions du retour. L'objet du Colloque était d'attirer l'attention sur l'impact des migrations de retour en examinant les cas de la Jamaïque, de la Jordanie, de l'État du Kerala en Inde, du Sénégal et de la Turquie. D'une manière idéale, les migrations de retour devraient avoir lieu sur une base volontaire. Toutefois, il y avait de nombreuses circonstances dans lesquelles les retours n'étaient pas tout à fait volontaires, en particulier lorsque des changements dans la situation du pays d'emploi, comme ceux qui découlaient d'une récession, de l'instabilité politique ou d'une guerre, entraînaient un large flux de retour des migrants. Non seulement les conditions du retour variaient d'un pays à l'autre, mais l'impact des migrations de retour variait également selon les pays d'origine : dans certains cas, il semblait que les migrants rapatriés n'aient apporté pratiquement aucune contribution au développement; dans d'autres cas, il semblait y avoir des effets positifs. Étant donné que les pays n'avaient généralement pas pris de mesures explicites pour faciliter la réinsertion des rapatriés, une évaluation des interventions gouvernementales n'avait pas pu être effectuée. Il a été suggéré que l'aide sous forme d'orientation et d'information ainsi que l'assistance en vue d'obtenir un accès au crédit étaient des facteurs favorisant une réinsertion efficace et permettant d'obtenir le maximum d'effets positifs des migrations de retour. Toutefois, des considérations d'équité (vis-à-vis des non-migrants) empêchaient souvent l'établissement de plans spéciaux de crédit pour les migrants rapatriés. On a noté que les rapatriés étaient plus enclins à faire des préparatifs et des plans pour leur retour s'ils étaient conseillés et appuyés par des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales. Le maintien de réseaux de relations sociales dans le pays d'origine semblait jouer un rôle crucial pour assurer le succès

de la réinsertion. La coopération entre les gouvernements des pays d'origine et les gouvernements des pays de destination, avec l'assistance des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, devait permettre de mettre au point de meilleures stratégies afin de faciliter le retour et d'assurer un processus de réinsertion bénéfique, surtout lorsqu'un grand nombre de migrants revenaient simultanément.

VII. Accueil réservé aux demandeurs d'asile

16. En reconnaissant l'importance croissante des migrations forcées et, en particulier, les problèmes posés par le nombre croissant de personnes ayant besoin de protection qui ne pouvaient pas être considérées comme des réfugiés, les participants au Colloque ont examiné l'évolution de l'accueil réservé aux demandeurs d'asile dans différentes régions du monde. Il a été reconnu que les personnes étaient généralement forcées à émigrer à cause d'une combinaison complexe de facteurs, qui pouvaient comprendre des persécutions individuelles ainsi que des besoins économiques, des liens familiaux, des problèmes environnementaux et d'autres considérations. On a estimé que l'un des problèmes clés affectant l'institution de l'asile était la difficulté très réelle de déterminer dans le cas de chaque demandeur d'asile si la persécution individuelle était la principale cause du départ. Les pays développés, devant faire face à l'augmentation des coûts du traitement des demandes d'asile, étaient peu enclins à continuer d'assister les réfugiés à l'étranger. Les pays en développement, quant à eux, devenaient de moins en moins généreux lorsqu'il s'agissait d'accueillir et de protéger des réfugiés et des demandeurs d'asile. Afin de préserver l'institution de l'asile, il semblait essentiel d'assurer le respect des normes de base relatives aux droits de l'homme et de sauvegarder des principes fondamentaux tels que le droit d'asile en cas de persécution individuelle et le principe du non-refoulement. Pour faire face à cette situation nouvelle, il semblait nécessaire de trouver une série de mesures adaptées à la diversité des besoins de protection, y compris l'utilisation de mesures souples comme l'octroi d'une protection temporaire. Il était également crucial de faciliter le retour, à la fois pour les demandeurs d'asile dont la demande avait été rejetée et pour ceux dont la période de protection temporaire avait pris fin. Pour parvenir à cet objectif, les pays d'accueil devaient nouer un dialogue constructif avec les pays d'origine en vue de négocier des solutions pratiques. On a noté qu'un certain nombre de pays d'accueil avaient déjà conclu des

accords de rapatriement avec certains pays d'origine. En mettant en oeuvre ces mouvements de retour, il était important pour les autorités des pays d'accueil d'assurer la légalité et la légitimité de leurs pratiques en matière de rapatriement.

17. Dans les pays développés, les procédures d'asile étaient devenues un mécanisme opérationnel pour résoudre le dilemme entre le contrôle des migrations et la protection des réfugiés. L'augmentation des coûts du traitement des demandeurs d'asile avait réduit les fonds disponibles pour assister les réfugiés dans les pays plus pauvres. Afin de réduire ces coûts, les pays d'accueil adoptaient des politiques de plus en plus strictes de non-acceptation qui pouvaient empêcher les réfugiés de bonne foi de demander asile. Dans les pays en développement, non seulement on était de plus en plus hésitant à accueillir des réfugiés, mais en outre la sécurité physique, la dignité et la sûreté matérielle de ceux qui étaient acceptés ne pouvaient pas toujours être garanties. En Afrique, les nombreux pays qui connaissaient des difficultés économiques étaient de moins en moins disposés à partager de maigres ressources avec d'autres. L'existence continue des possibilités d'asile dépendait non seulement d'un partage des charges, mais également d'une meilleure compréhension des préoccupations en matière de sécurité des pays concernés. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, il y avait eu une érosion de l'appui du public pour la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile. Il était important pour les gouvernements de modifier les perceptions au sein du public. L'éducation du public accompagnée de programmes efficaces et bien gérés pour les réfugiés et les demandeurs d'asile semblait un facteur essentiel pour rétablir la confiance au sein de la population.

VIII. Session de groupe sur les orientations futures des politiques

18. Le Colloque s'est achevé par une session de groupe qui a mis en évidence les principales conclusions et les incidences des débats sur les politiques. On a souligné l'importance d'une coopération internationale fondée sur un équilibre approprié entre les préoccupations des différentes parties. L'harmonisation internationale des politiques de migration et d'asile semblait être un objectif à long terme, qui serait probablement atteint plus facilement au niveau régional. L'attention a été attirée sur le fossé entre les droits officiels et le traitement réel des migrants. On a souligné la nécessité de créer des conditions favorisant la pleine participation des migrants à la société. Malgré la mondialisation, les États avaient toujours des pouvoirs considérables pour contrôler

les migrations internationales. Toutefois, des mécanismes de contrôle mal conçus ou une importance disproportionnée accordée au contrôle pouvaient contribuer à un accroissement des migrations irrégulières. Il a été souligné que personne ne souhaitait être un migrant illégal. Le défi était de créer des conditions qui rendaient cela inutile.

19. Le Colloque a permis de mettre en évidence la nécessité d'améliorer la collecte et l'analyse des données sur les différents aspects des migrations internationales. Le manque d'informations fiables entraînait souvent la perpétuation des mythes concernant les migrations, qui constituaient une faible base pour la formulation des politiques. Il était évident que les migrations internationales étaient devenues une préoccupation majeure dans les politiques intérieures et extérieures. Une meilleure compréhension de leur complexité et de leur dynamique était nécessaire pour tirer le maximum d'avantages des migrations pour tous les intéressés.

IX. Diffusion des résultats du Colloque technique

20. Un rapport détaillé sur les délibérations qui ont eu lieu au cours du Colloque a été publié dans le cadre des activités du Groupe de travail des migrations internationales de l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous. Il a été distribué aussi bien aux responsables des gouvernements qu'aux universitaires intéressés. En outre, les textes non revus des documents présentés au Colloque ont été rassemblés dans un volume relié qui est disponible sur demande. Certains documents ont été acceptés afin d'être publiés dans un numéro spécial de la revue *International Migration*, où ils figureront sous une forme révisée en 1999.

Notes

¹ Rapport de la *Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

² Voir *Accords juridiques incorporant les résultats de la série de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay*, fait à Marrakech le 15 avril 1994 (publication du secrétariat du GATT, numéro de vente : GATT/1994-7).

Annexe

Liste des documents

Deuxième session. Les dimensions des migrations internationales

1. Les niveaux et tendances des migrations internationales et ce que révèlent les systèmes de données actuels

Troisième session. Les migrations internationales et le développement

1. La pauvreté et la dégradation de l'environnement en tant que causes fondamentales des migrations internationales : une évaluation critique
2. L'intégration économique régionale et les migrations internationales : le cas de l'ALENA
3. L'Afrique subsaharienne : l'intégration régionale est-elle un facteur pertinent qui affecte les changements qui ont lieu dans les migrations internationales?

Quatrième session. Analyse des facteurs provoquant les migrations internationales

1. Une approche plurinationale afin d'étudier les facteurs déterminant les migrations
2. La nouvelle économie des migrations de main-d'oeuvre et le rôle des rapatriements de salaires dans le processus de migration
3. Les processus provoquant les migrations des femmes
4. La nécessité d'importer du personnel qualifié : les facteurs qui favorisent et qui entravent sa mobilité internationale

Cinquième session. Traitement du problème de l'emploi de migrants en situation irrégulière

1. Le cas de la Hongrie
2. Le cas de l'Allemagne
3. Le cas de l'Italie
4. Le cas de l'Afrique du Sud
5. Le cas du Venezuela

**Sixième session. Renforcement des capacités des pays d'émigration
de protéger les hommes et les femmes destinés à
des emplois à faible niveau de qualifications**

1. Le cas des Philippines
2. Le cas du Bangladesh
3. Le cas du Maroc
4. Le cas du Mexique

**Septième session. Amélioration de la situation des immigrants
et des résidents étrangers dans les pays d'accueil :
questions sociales et culturelles**

1. Le cas des pays traditionnels d'installation : Australie, Canada et États-Unis d'Amérique
2. Le cas des pays d'accueil de longue date en Europe : Allemagne, France et Pays-Bas
3. Le cas d'un nouveau pays d'accueil dans le monde développé : Japon
4. Le cas d'un nouveau pays d'accueil dans le monde en développement : Malaisie

**Huitième session. Exploitation du potentiel des migrants rapatriés
pour le développement**

1. Le cas de la Jordanie
2. Le cas du Sénégal
3. Le cas de la Jamaïque
4. Le cas du Kerala (Inde)
5. Le cas de la Turquie

Neuvième session. Accueil réservé aux demandeurs d'asile

1. Migrants et demandeurs d'asile : réactions comparatives de la part des gouvernements
2. Contrôle par opposition à protection dans les procédures d'asile
3. Demandeurs d'asile rejetés : le problème du retour
4. La fin de l'asile? L'évolution des politiques relatives aux réfugiés en Afrique et dans d'autres régions en développement